



# Note technique, bilan synthétique

Contrat territorial Milieux  
Aquatiques « Asse, Benaize,  
Salleron, Narablon et Bel-rio »

## Programme d'action en faveur des zones humides

Pour le COTECH du 26 Janvier 2022  
CEN Nouvelle-Aquitaine



**Contrat territorial Milieux Aquatiques  
Asse, Benaize, Salleron, Narablon, Bel Rio**

**Programme d'action en faveur des zones humides**

**Note technique, bilan synthétique du CTMA  
Pour le COTECH du 26 Janvier 2022**

En partenariat avec :



## Table des matières

I.	Introduction.....	2
II.	Historique .....	2
III.	Bilan technique.....	3
IV.	Année budgétaire 2017-2018.....	4
	A. Animation .....	4
	B. Document de gestion .....	4
	C. Travaux .....	4
V.	Année budgétaire 2019 .....	4
	A. Animation .....	4
	B. Document de gestion .....	4
	C. Travaux .....	4
VI.	Année budgétaire 2020 .....	5
	A. Animation .....	5
	B. Document de gestion .....	6
	C. Travaux .....	6
VII.	Année budgétaire 2021 .....	6
	A. Animation .....	6
	B. Document de gestion .....	6
	C. Travaux .....	7
VIII.	Perspective .....	7
IX.	Bilan financier .....	8

## I. Introduction

Ce document fait le bilan des actions d'animation « zones humides » menées par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques « Benaize », au titre du CTMA 2017-2021.



*Photographie 1: Végétation de l'étang de Gençays*

## II. Historique

Afin de proposer un programme d'actions en faveur des cours d'eau et des zones humides des bassins versants de l'Asse, la Benaize, le Bel Rio, le Narablon et du Salleron, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (**SMABGA**) a initié en 2013, un diagnostic préalable à la signature d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA).

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN Nouvelle-Aquitaine) a réalisé, en 2015, le diagnostic des zones humides de ce territoire dans le but de proposer un programme d'actions en faveur de ces milieux.

Lors de la réunion du 21 novembre 2016, le Comité de pilotage du CTMA a validé le programme d'actions porté par 5 maîtres d'ouvrages travaillant en synergie :

- le **SMABGA** : coordinateur du Contrat, gestion des cours d'eau,
- la **Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne** : accompagnement agricole et Mesures Agro-Environnementales et Climatiques,
- la **Fédération Départementale de Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique** : gestion d'habitats piscicoles et pratique de la pêche,
- le **Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin** : suivi d'espèces indicatrices et sensibilisation du public,
- le **CEN Nouvelle-Aquitaine** : protection et gestion de zones humides.

### III. Bilan technique

Année budgétaire	2017-2018	2019	2020	2021
Foncier	Convention de gestion 9,97 ha	acquisition 3,2 ha		Convention de gestion 1,38 ha
		Convention de gestion 20 ha		Bail civil 45,74 ha
Document de gestion	1 plan de gestion	1 notice de gestion	1 notice de gestion	1 notice de gestion
Etude			1 étude inventaire mare	
Travaux	débroussaillage (3,2 ha)	6 mares créées	broyage avec export 2,55 ha	broyage avec export 1,6 ha
		broyage avec export 0,10 ha	décapage 1,02 ha	1 passerelle bois
		broyage et décapage 3,34 ha		1 mare restaurée
		Broyage sans export 0,61 ha		

Tableau bilan des surfaces foncières du CEN sur le CTMA :

Sites	Types de maîtrise	Avant CTMA (2017)		Durant CTMA (2017-2021)		Total	
		Zones humides (ha)	Tous milieux (ha)	Zones humides (ha)	Tous milieux (ha)	Zones humides (ha)	Tous milieux (ha)
Brandes du Courie	Convention de gestion	0	0	11,8	20	29,7	88,15
	Baux	17,9	68,5	17,9	68,15		
	Acquisition	0	0	0	0		
Mur des Brosses	Convention de gestion	0	0	0,686	9,97	2,071	13,17
	Baux	0	0	0	0		
	Acquisition	0	0	1,385	3,2		
Mares et zones humides d'Arnac-la-Poste	Convention de gestion	0	0	0,22	1,38	0,22	1,38
	Baux	0	0	0	0		
	Acquisition	0	0	0	0		

#### IV. Année budgétaire 2017-2018

##### A. Animation

Des projets de maîtrise foncière se concrétisent sur les communes d'Azerables et de Vareilles, avec la signature de la convention de gestion de 10 ans avec M. et Mme DELFAU. La surface de gestion est de 9,97 ha (prairie humide, mégaphorbiaie, prairie mésophile).

Dans le même secteur, de nombreuses pistes d'acquisition sont en cours.

Sur le site des Brandes du Courie, sur les communes de Cromac et de Saint-Georges-les-Landes, un projet de nouveau bail avec la commune de Saint-Georges-les-Landes est en cours de signature.

Le temps d'animation du programme a été dédié à la recherche de zones humides abandonnées ainsi qu'à la prospection sur le terrain.

Des réunions locales ont été programmées avec les élues et les maîtres d'ouvrages du CTMA (visite terrain, COPIL, COTECH).

##### B. Document de gestion

Sur ces années budgétaires, le CEN a rédigé le plan de gestion des Brandes du Courie, 2<sup>ème</sup> génération 2020-2029. Le document fait le bilan des années passées et programme de nouvelles actions pour atteindre le bon état de conservation des zones humides.

##### C. Travaux

Les travaux menés sont des actions d'entretiens sur le site des Brandes du Courie. L'objectif était de débroussailler des secteurs de landes humides vieillissantes envahies par la Fougère aigle, et aussi de rajeunir une zone de suintement. Ces travaux ont été réalisés en régie sur une surface de 3,2 ha.

#### V. Année budgétaire 2019

##### A. Animation

Sur le secteur de l'étang de la Chaume, le CEN a acquis 2 parcelles de landes humides (3,76 ha). D'autres projets sont en cours sur le même secteur.

Sur le site des Brandes du Courie, une convention de gestion avec les habitants de Fougerolles a été signée pour une durée de 10 ans. Cette convention de gestion permet au CEN intervenir sur 20 ha de landes humides.

De plus, une étude sur l'inventaire et le diagnostic des mares présent sur le CTMA de la Benaize a débuté. L'objectif est de recenser et décrire l'état du réseau de mares. Une description morphologique des mares, des premiers inventaires floristiques et faunistiques ont été effectués.

##### B. Document de gestion

Sur cette année budgétaire, le CEN a rédigé la notice de gestion des zones humides de l'étang de la Chaume (périmètre d'étude de 86,44 ha).

##### C. Travaux

Des travaux ont été effectués sur le site du CEN « la brande du Coury ». Ces travaux consistent principalement à la restauration et au maintien du bon état écologique des landes humides. Ces travaux ont été réalisés par l'équipe technique du CEN.

Du broyage avec export, sans export et avec décapage ont pu être réalisés, permettant de rajeunir la lande humide. 6 mares ont été creusées afin de diversifier les milieux et de créer des lieux de refuge pour certaines espèces d'odonates et d'amphibiens.

D'autres travaux de décapage léger ont permis d'observer le développement de végétations pionnières humides telles que la Grassette du Portugal, Rossolis à feuilles intermédiaire, Rhynchospore brun, etc...

## VI. Année budgétaire 2020

### A. Animation

Sur la commune d'Arnac-la-poste, une convention de gestion est en projet de signature avec un propriétaire. Cela concerne une surface totale de 1,38 ha qui correspond à une ancienne pêcherie à cresson (0,08 ha) et une ancienne plantation de résineux en bordure d'écoulement (1,30 ha).

Sur la commune de Mailhac-sur-Benaize, le CEN a été sollicité sur la vente d'une exploitation agricole. Les parcelles se situent sur le bassin versant du Glévert, et sur le bassin versant de l'Asse. Certaines parcelles ont un fort enjeu environnemental, zone humide en bordure du Glévert, prairie de fauche naturel (présence de nombreuses orchidées), boisement de chênaie-charmaie. Ces parcelles ont été visitées par le CBNMC afin de réaliser un inventaire floristique.

Sur la commune de Lussac-les-églises, le CEN a effectué des prospections sur des biens sans maîtres présents de part et d'autre du ruisseau des frétilles, au lieu-dit des Sauzades. Ces parcelles sont abandonnées de toutes activités depuis plus de 30 ans. La propriété de 20 ha, est composée principalement de pelouse en déprise et de mégaphorbiaie. Le CEN a transféré le dossier à la commune pour qu'elle puisse enclencher le processus d'acquisition de ces biens.

Le temps d'animation du programme a été surtout dédié à la recherche de zones humides en déprises ainsi qu'à la prospection terrain de nouveau secteur. Le repérage préalable a été réalisé sur un système d'information géographique (analyse et recoupement des informations spatiales pour délimiter des zones potentielles.

- Le CEN a participé à la réunion du comité de pilotage du CTMA Benaize le 05/03/2021.
- Le 21 août 2021, le CEN a organisé une sortie nature sur le site de la brande du Coury. 6 personnes ont pu profiter des explications des actions du CEN sur ce secteur (travaux, gestion, biodiversité).
- De nombreuses réunions avec des maires de communes concernés par des actions du conservatoire, la mairie d'Azérables lors de la présentation d'un document de gestion, et les mairies d'Arnac-la-poste et d'Azat-le-ris lors de l'étude sur les mares.

L'inventaire et le diagnostic des mares sur le CTMA Benaize ont continué sur le budget 2020. Cette étude sur les mares a été transmises à l'ensemble des maîtres d'ouvrages du contrat, aussi qu'aux élus du territoires et à de nombreux partenaires techniques.

Les prospections se sont déroulées sur deux périodes, de fin mai à fin juillet 2020 pour la première et durant le mois de juillet 2021 pour la deuxième, sur l'ensemble du secteur concerné par le CTMA Benaize. A l'issue du terrain 2020-21, ce sont **332** mares différentes qui ont été diagnostiquées, parmi elles 262 ont été diagnostiquées en 2020, 70 nouvelles en 2021 et 11 ont été diagnostiquées les deux années.

Un inventaire floristique et faunistique a été effectué lors du diagnostic des mares. De nombreuses données d'amphibiens, libellules, coléoptères aquatiques ont été recensées. Par exemple, 32 espèces de libellules différentes ont été observées, avec un total de données de 775 observations.

Concernant la flore un total de 1 116 données et 52 espèces différentes. Ce document ne précise que les espèces à enjeu de conservation et notamment les espèces qui sont déterminantes ZNIEFF.

## B. Document de gestion

Une notice de gestion a été rédigée sur le périmètre d'étude des zones humides de l'étang de Gençays sur les communes du Grands-Chézeaux et de Saint-Sulpice-les-Feuilles. Ce document dresse un diagnostic de la zone, et des actions de restaurations à prévoir. Le périmètre d'étude couvre une superficie de 482 ha. Durant la réalisation du document de gestion, il y a eu beaucoup d'échanges avec les propriétaires de l'étang de Gençays. Une convention de gestion va être proposée au vu de l'intérêt écologique.

Un projet de ZNIEFF est en étude.

## C. Travaux

**Les travaux sont en cours de réalisation**, ils sont prévus sur les sites des Brandes du Courie et du Mur des Brosses.

Au niveau des Brandes du Courie, l'objectif est de restaurer la lande humide à Bruyère à balai qui se trouve dans un mauvais état de conservation. Le prestataire va effectuer un broyage puis un décapage des zones envahies par la Fougère aigle (2,05 ha de broyage avec export, et 1,02 ha de zone à décapage).

Au niveau du Mur des Brosses, un broyage avec export est prévu afin de rajeunir le milieu et de permettre à la Bruyère à balai de se développer (0,5 ha de broyage avec export).

## VII. Année budgétaire 2021

**Certaines actions sont en cours de finalisation.**

### A. Animation

Le renouvellement du bail civil avec commune de Saint-Georges-les-Landes sur le site des Brandes du Courie (durée de 10 ans renouvelable, sur une surface de 45,74 ha) a été signé.

Participation aux réunions avec les différents maîtres d'ouvrage du contrat et les partenaires techniques et financiers.

Continuer l'animation foncière qui consiste à rechercher et concrétiser les acquisitions, des conventionnements ou des baux permettant la maîtrise foncière et d'usage.

Le suivi des travaux, l'organisation de la gestion, animation territoriale (recherche de nouveau partenariat agricole, réunion local).

Effectuer la synthèse des travaux et actions liées au contrat territorial.

### B. Document de gestion

Une notice de gestion est prévue sur le périmètre d'étude des zones humides du ruisseau des frêtilles aval sur les communes de Lussac-les-Eglises, Tersannes, Magnac-Laval et Saint-Léger-

Magnazeix. Ce document dressera un diagnostic de la zone, et des actions de restaurations à prévoir. Le périmètre d'étude couvre une superficie de 1100 ha.

Le document de gestion permettra de proposer des actions de restauration dans le prochain contrat territorial milieu aquatique.

### C. Travaux

Les travaux prévus se situent sur les sites des Brandes du Courie et du Mur des Brosses.

Au niveau des Brandes du Courie, l'objectif est de rajeunir la lande humide à Bruyère à balai qui se trouve sur le secteur de Fougerolles Cette lande humide est en déprise depuis de nombreuses années. Le prestataire va effectuer un broyage avec export sur une surface d'environ 1,6 ha. Une mare sera aussi restaurée sur le secteur.

Au niveau du Mur des Brosses, la création d'une mare sera réalisée dans un parc de pâturage. Et sur un affluent du ruisseau de la Chaume, mise en place d'une passerelle bois pour le franchissement.

### VIII. Perspective

L'animation du CEN sur le territoire du CTMA a montré une richesse de biodiversité. De nombreux secteurs à enjeu de conservation, mares, haies, zones humides, ont été localisée. Ce travail de prospections et d'animation local reste cependant à compléter sur certains secteurs tels que sur les communes de Jouac, Saint-Martin-le-Mault, Azat-le-Ris, etc...

Certains projets sont à compléter comme, l'analyse de l'état des zones humides par masses d'eau et l'étude de la végétation des mares. Ce travail permet d'améliorer l'état des connaissances sur les enjeux zones humides du CTMA Benaize.

Au titre du budget 2022 du CEN, une demande de financement pour faire le bilan détaillé et travailler sur une nouvelle programmation a été déposée. Le CEN souhaite s'engager pour le prochain contrat sur les thématiques des plans de gestion, sur l'animation foncière (maîtrise foncière et d'usage) et sur la programmation de travaux de gestion. Une réflexion sera aussi menée pour l'installation de dispositifs de suivi LIGERO.

Toutes les actions en faveur des zones humides conditionnent au bon état écologique des masses d'eaux. Les zones humides ont un lien direct avec les milieux aquatiques, particulièrement les cours d'eau. Un des paramètres majeurs qui décline l'état des masses d'eau de ce CTMA est l'hydrologie. Il est donc essentiel de maintenir le fonctionnement hydrologique des zones humides et de commencer la reconquête de certaines d'entre-elles.

**IX. Bilan financier**  
(Budget prévisionnel)

Année budgétaire	2017-2018	2019	2020	2021	Total
Animation	9 784,00 €	15 478,00 €	15 930,00 €	16 247,00 €	57 439,00 €
Document de gestion	12 931,00 €	15 600,00 €	16 083,00 €	15 896,00 €	60 510,00 €
Travaux restauration	0,00 €	10 060,00 €	18 794,00 €	15 184,00 €	44 038,00 €
Travaux entretien	2 127,00 €	0,00 €	9 985,10 €	9 155,00 €	21 267,10 €
<b>Total</b>	<b>24 842,00 €</b>	<b>41 138,00 €</b>	<b>60 792,10 €</b>	<b>56 482,00 €</b>	<b>183 254,10 €</b>

L'ensemble des actions en faveur des zones humides a été financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la région Nouvelle-Aquitaine.

## Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie de territoires



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine  
[www.cen-nouvelle-aquitaine.org](http://www.cen-nouvelle-aquitaine.org)

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence

Tél : 05 55 03 29 07  
siege@cen-na.org



Contrat Territorial Milieux Aquatiques « l'Asse, Benaize, Salleron,  
Narablon et Bel Rio

Coordonnée par :



avec le concours financier de

